

L'Ost du Griffon Noir
8 grande rue Saint Michel
Bât A appt D12
31400 Toulouse
Tél : 06.18.46.22.51
Mail : ostdugriffonnoir@gmail.com
Site : <http://ostdugriffonnoir.com>



REGLEMENT INTERIEUR « L'Ost du Griffon Noir »

Article 1 – Règlement

En application de l'article 12 des statuts de l'association « L'Ost du Griffon Noir », le règlement intérieur fixe les modalités d'application desdits statuts. Le règlement s'impose à tous les membres adhérents de l'association et à tout autre membre qui souhaite accéder à l'association de « L'Ost du Griffon Noir ».

Le règlement intérieur, qui ne peut comporter de dispositions contraires aux statuts, a la même valeur que ceux-ci. Chaque adhérent, membre actif, dirigeant ou membre d'honneur doit disposer d'un exemplaire. En outre, le règlement intérieur est obligatoirement disponible auprès des membres du bureau. En cas de modification en cours d'année, le nouveau règlement se substituera à l'ancien.

Il sera rendu disponible pour tous les adhérents en début de saison et lors de toute actualisation.

Chaque membre adhérent à l'association s'engage, par son adhésion, au respect total de ce règlement, sous peine d'exclusion de l'association.

Article 2 – Affiliation à la Fédération Française des Arts Martiaux Historiques Européens (FFAMHE)

L'association « L'Ost du Griffon Noir » est affiliée à la FFAMHE. A ce titre tous les membres doivent prendre connaissance et accepter la charte française des AMHE disponible sur <http://www.ffamhe.fr>

Article 3 – Administration et fonctionnement de l'Association

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres élus pour 2 années au scrutin secret par tous les membres de l'association. Les mandats sont renouvelables. Le bureau est élu au sein de ce conseil d'administration et est composé d'au minimum d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(e). Sur décision du bureau peuvent être élus par le CA, si besoin un secrétaire adjoint et un trésorier adjoint.

Les élections se font par courrier électronique ou par procédure internet dans le mois précédent l'AG annuelle.

En cas de départ d'un membre du CA avant la fin du mandat, une nouvelle élection est organisée dans le mois qui suit, en suivant la procédure ci-dessus.

Article 4 – Morale et comportement

En tant que pratiquants d'un art martial, tous les membres doivent être conscients des responsabilités liées à

L'Ost du Griffon Noir
8 grande rue Saint Michel
Bât A appt D12
31400 Toulouse
Tél : 06.18.46.22.51
Mail : ostdugriffonnoir@gmail.com
Site : <http://ostdugriffonnoir.com>



cette pratique pendant l'entraînement mais aussi en dehors. Il est donc nécessaire d'avoir une conduite responsable que ce soit dans la pratique ou dans l'image que l'on donne.

De plus, en conformité avec la Loi de 1901 relative aux associations, l'Ost du Griffon Noir, par l'intermédiaire de son CA, se réserve le droit de refuser l'entrée dans l'association ou l'exclusion de l'association (avec ou sans remboursement possible des frais d'inscription) de quiconque faisant preuve d'un comportement contraire au règlement, ou bien d'un comportement dangereux, ou encore tenant des propos injurieux ou discriminatoires. Le CA peut en outre émettre un rapport disciplinaire auprès de la Fédération ou porter plainte au nom de l'association auprès des autorités compétentes.

Article 5 – Salle d'armes

La présence d'un membre dans une salle utilisée par l'association dans le cadre de son activité implique la connaissance et l'acceptation du règlement intérieur applicable à ladite salle.

L'accès à une salle est conditionné à la présence d'un instructeur.

Article 6 – Tenue

Une tenue sportive est obligatoire pendant les entraînements. Nous rappelons en particulier que les chaussures de sport d'intérieur sont obligatoires, hormis pour les disciplines se déroulant sur tatami ou tapis de sol, pour lesquelles la pratique pieds nus est autorisée. Des vestiaires sont mis à disposition. L'AMHE étant un sport il est demandé à chacun et chacune d'enlever tout accessoire superflu pouvant provoquer des accidents (bijoux, piercings, etc).

En cas de tenue incorrecte l'instructeur peut suspendre le cours pour le membre concerné.

Article 7 – Disciplines

L'Ost du Griffon Noir connaît actuellement six disciplines :

- Epée longue,
- Epée bofle,
- Self Défense belle époque,
- Lutte médiévale,
- Rapière,
- Messer.

A ces disciplines s'ajoutent les pôles études proposés par les membres et validés par le CA.

Article 8 – Equipement

Chaque instructeur prescrit l'équipement nécessaire aux membres. Chaque participant est responsable de l'obtention et de l'entretien de son équipement. Tout instructeur est autorisé à interdire une séance s'il juge un équipement non conforme ou incomplet. Le matériel pouvant être prêté par l'association à un membre lors d'un cours doit être respecté et remis en bon état à la fin du cours.

L'Ost du Griffon Noir
8 grande rue Saint Michel
Bât A appt D12
31400 Toulouse
Tél : 06.18.46.22.51
Mail : ostdugriffonnoir@gmail.com
Site : <http://ostdugriffonnoir.com>



Article 9 – Instructeurs & animateurs

Un instructeur est un membre actif de l'association qui a la responsabilité pédagogique d'un cours. Il réunit les caractéristiques suivantes :

- Il étudie et met en application une ou plusieurs sources AMHE
- Il transmet son savoir et son expérience aux étudiants
- Il est libre du contenu pédagogique de son cours
- Il est garant de la sécurité des pratiquants dans le cadre de son cours
- Il est le seul habilité à détenir les clés de la salle dans laquelle son cours se déroule
- Il est responsable de la trousse de secours affectée à son cours.

Un animateur assiste un instructeur dans le déroulement de son cours. Il n'est pas habilité à encadrer un cours sans la présence d'un instructeur quelconque. Il ne peut détenir les clés de la salle.

Les instructeurs forment le Conseil Instructoral et Pédagogique. Ils peuvent proposer un nouvel instructeur au CA qui le valide (ce qui est possible dans l'autre sens). La liste des instructeurs est affichée sur le site officiel. Le statut d'instructeur est confirmé par le bureau.

Les animateurs sont proposés par les instructeurs et soumis à validation du CA.

Article 10 – Pôles d'étude

Chaque membre est libre d'étudier une nouvelle discipline. Les membres du pôle d'étude sont responsables de la sécurité dans le cadre de ce pôle d'étude et de leurs équipements. Au bout d'une saison de pratique, les membres d'un pôle d'étude peuvent soumettre au vote du CA la création de cette discipline.

Article 11 – Néophytes

Un néophyte (quelqu'un qui n'a jamais pratiqué d'AMHE) a droit à un cours d'essai gratuit par discipline et par saison. Il est obligatoire de faire au moins un cours d'essai pour adhérer à l'OGN. Les néophytes doivent respecter le règlement durant le cours.

Pour adhérer à l'Ost du Griffon Noir, il faut remplir les conditions suivantes :

- être majeur
- remplir le formulaire d'inscription
- s'acquitter de la cotisation en vigueur pour la saison
- (optionnel) se munir d'un certificat médical et d'une attestation responsabilité civile
- s'équiper du matériel minimum suivant les disciplines suivies
- prendre connaissance du Règlement Intérieur et le respecter
- prendre connaissance de la Charte des AMHE et la respecter
- avoir participé à au moins un cours d'essai lors de la saison en cours (pour les néophytes) ou bien justifier

L'Ost du Griffon Noir
8 grande rue Saint Michel
Bât A appt D12
31400 Toulouse
Tél : 06.18.46.22.51
Mail : ostdugriffonnoir@gmail.com
Site : <http://ostdugriffonnoir.com>



d'une inscription antérieure dans un club pratiquant les AMHE.

Article 12 – Règle de comportement à l'extérieur

Le transport des simulateurs et des armes doit respecter les lois en vigueur dans le pays concerné.

Article 13 – Membre d'honneur

Le CA se réserve le droit de décerner la dignité de membre d'honneur à quiconque ayant fait preuve d'un comportement et d'une dévotion exceptionnelle auprès de l'association. Cette dignité est perpétuelle. Les membres d'honneur ne payent pas de cotisation et demeurent associés au club à vie. Les membres d'honneur souhaitant demeurer actif dans l'association se voient offrir par cette dernière la cotisation fédérale.

L'association compte actuellement 4 membres d'honneur :

- Anthony Menting
- Roland Fuhrmann
- William Bouilliez
- Johann Perrigault